

# CONDITIONS GENERALES DE VENTE NP CONSEIL ET FORMATION (ECOLE ARNIKA)

(Document à signer au moment de l'inscription en deux exemplaires, un pour l'élève, un pour l'école)

L'accueil commercial téléphonique au  $+3\ 3\ (0\ )\ 9\ 70\ 82\ 12\ 12$  permet d'obtenir, du lundi au samedi, des informations sur nos offres de formation et leurs conditions de réalisation et de réserver une place sur une formation. En raison du grand nombre d'appels, la messagerie transmettra votre demande et un rappel sera automatiquement programmé dans les plus brefs délais.

#### ■ Désignation :

NP CONSEIL ET FORMATION est un organisme de formation professionnelle spécialisé dans les métiers du bien-être et des médecines douces. Son siège social est fixé au 107 Chemin de la Palanque- 31140 LAUNAGUET.

NP CONSEIL ET FORMATION conçoit, élabore et dispense des formations continues sur Toulouse et sur l'ensemble du territoire français (pour les formations inter et intra-entreprises).

#### **■** Définitions :

Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par :

- client : toute personne physique ou morale qui s'inscrit ou passe commande d'une formation auprès de NP CONSEIL ET FORMATION.
- stagiaire : la personne physique qui participe à une formation.
- formations interentreprises : les formations inscrites au catalogue de NP CONSEIL ET FORMATION et qui regroupent des stagiaires issues de différentes structures.
- formations intra-entreprises : les formations conçues sur mesure par NP CONSEIL ET FORMATION pour le compte d'un client ou d'un groupe de clients.
- CGV : les conditions générales de vente, détaillées ci-dessous.
- OPCA : les organismes paritaires collecteurs agréés chargés de collecter et gérer l'effort de formation des entreprises.
- Formations continues qualifiantes : formations longues donnant accès à la validation d'un ensemble de compétences.
- Formations à la carte : modules de formations pris au sein du catalogue de formation.
- Catalogue de formation : ensemble des offres et tarifs détaillées

## ■ Objet:

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à l'ensemble des prestations de formation engagées par NP CONSEIL ET FORMATION pour le compte d'un Client. Le fait de s'inscrire ou de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes conditions générales de vente. Les présentes conditions générales de vente prévalent sur tout autre document du Client, et en particulier sur toutes les conditions générales d'achat du Client.

#### ■ Conditions financières, règlements et modalités de paiement

Le prix par participant indiqué sur chaque fiche de formation du catalogue est 'net de taxe'. Il n'inclut ni le coût des repas, ni celui de l'hébergement.



# 1. Dans le cas où la formation est prise en charge (totalement ou partiellement) par un organisme tiers : Fonds d'assurance formation, AFDAS, FONGECIF, Pôle Emploi, AGEFIPH, etc. :

- Il incombe au client de fournir à NP CONSEIL ET FORMATION le dossier de financement de l'organisme tiers. NP CONSEIL ET FORMATION s'engage à le compléter et à le retourner au participant dans les plus brefs délais.
- L'inscription du participant ne sera considérée comme validée qu'à réception de la réponse positive de l'organisme financeur et dans la limite des places disponibles.
- Si la prise en charge par l'organisme financeur n'est que partielle, le participant doit régler le montant restant à sa charge au plus tard le premier jour de sa formation, par un chèque libellé à l'ordre de NP CONSEIL ET FORMATION.
- Une facture lui sera envoyée dans les meilleurs délais.
- Une convocation individuelle (indiquant la date et le lieu d'accueil du début de formation) ainsi que les moyens d'accès au centre de formation lui seront adressés personnellement au minimum une semaine avant le début de la formation.

# 2. Dans le cas où la formation est prise en charge par le participant

- À réception de sa demande d'inscription (en ligne ou par courrier), une confirmation de la prise en compte de celle-ci lui sera adressée sous 10 jours, accompagnée d'un contrat de formation professionnelle.
- Pour valider son inscription, le participant doit retourner à NP CONSEIL ET FORMATION le contrat signé par retour de courrier . Au-delà du délai de rétractation légal dont il bénéficie (10 jours à compter de la signature du contrat), il doit faire parvenir à NP CONSEIL ET FORMATION un chèque libellé à l'ordre de NP CONSEIL ET FORMATION correspondant à 30 % du montant de la formation., accompagné des frais d'inscription.
- Le solde du montant de la formation devra être réglé conformément à l'échéancier défini dans le contrat. En cas de parcours long, des facturations intermédiaires peuvent être faites. A la fin de la formation, une facture sera envoyée dans les meilleurs délais. Toute somme non payée à échéance entraîne de plein droit et sans mise en demeure préalable, l'application de pénalités d'un montant égal à une fois et demi le taux d'intérêt légal. NP CONSEIL ET FORMATION aura la faculté d'obtenir le règlement par voie contentieuse aux frais du Client sans préjudice des autres dommages et intérêts qui pourraient être dus à NP CONSEIL ET FORMATION.
- Il devra faire parvenir à NP CONSEIL ET FORMATION au moins 5 jours ouvrés avant le premier jour de formation, les éléments attestant de sa protection sociale et de sa couverture pour les risques accident du travail /maladie professionnelle. Si le participant n'est pas couvert, il est de sa responsabilité d'adhérer, à ses frais, pour la durée de la formation, à une assurance volontaire individuelle auprès de la CPAM du lieu de son résidence.

Une convocation individuelle (indiquant la date et le lieu d'accueil du début de formation) ainsi que les moyens d'accès au centre de formation lui seront adressés personnellement au minimum deux semaines avant le début de la formation.

#### 3. Dans le cas où la formation est prise en charge par l'employeur :

- À réception de sa demande d'inscription (en ligne ou par courrier), une confirmation de la prise en compte de celle-ci lui sera adressée sous 10 jours, accompagnée d'une convention de formation professionnelle.
- L'employeur doit confirmer la demande par courrier au moyen d'un bon de commande et/ou d'une convention de formation professionnelle signée. Cette convention validera l'inscription.
- En cas de prise en charge de tout ou partie du montant de la formation par un organisme tiers, l'employeur s'engage à en informer NP CONSEIL ET FORMATION et à effectuer toutes les démarches nécessaires auprès de l'organisme concerné avant le début de la formation.
- Si la prise en charge par un organisme tiers n'est que partielle, le solde est à la charge de l'employeur.
- Si l'employeur n'a pas fourni la preuve de la prise en charge par un organisme tiers dans un délai de 30 jours à compter du début de la formation, la facture sera établie au nom de l'employeur.



– Une convocation individuelle (indiquant la date et le lieu d'accueil du début de formation) ainsi que les moyens d'accès au centre de formation seront adressés à l'employeur au minimum deux semaines avant le début de la formation.

#### **B- Formations intra-entreprises:**

Une proposition commerciale et financière sera préalablement établie par NP CONSEIL ET FORMATION. Un acompte de 30 % sera versé par le Client à la signature de la commande.

Le complément est dû à réception des différentes factures émises au fur et à mesure de l'avancement des formations.

En cas de non-paiement intégral d'une facture venue à échéance, après mise en demeure restée sans effet dans les 5 jours ouvrables, NP CONSEIL ET FORMATION se réserve la faculté de suspendre toute formation en cours et /ou à venir.

#### **C- Formations inter entreprises :**

L'acceptation de NP CONSEIL ET FORMATION étant conditionnée par le règlement intégral de la facture, NP CONSEIL ET FORMATION se réserve expressément le droit de disposer librement des places retenues par le Client, tant que les frais d'inscription n'auront pas été couverts dans les conditions prévues cidessous

Les factures sont émises à l'inscription.

Les repas ne sont pas compris dans le prix des formations.

NP CONSEIL ET FORMATION se réserve la possibilité d'ajourner une session de formation et ce sans indemnités, au plus tard une semaine avant la date prévue, pour des raisons pédagogiques.

NP CONSEIL ET FORMATION offre au Client la possibilité de remplacer un participant sans facturation supplémentaire jusqu'à l'ouverture de la session de formation concernée. Toute demande de remplacement devra être adressée par écrit.

#### ■ Dédit et remplacement d'un participant :

En cas de dédit signifié par le Client à NP CONSEIL ET FORMATION au moins 7 jours avant le démarrage de la formation, NP CONSEIL ET FORMATION offre au Client la possibilité :

- de repousser l'inscription du Stagiaire à une formation ultérieure, dûment programmée au catalogue de NP CONSEIL ET FORMATION et après accord éventuel de l'OPCA,
- de remplacer le Stagiaire empêché par un autre participant ayant le même profil et les mêmes besoins en formation, sous réserve de l'accord éventuel de l'OPCA. Cette dernière possibilité ne peut s'appliquer aux personnes intermittentes du spectacle.

#### ■ Annulation, absence ou interruption d'une formation :

Tout module commencé est dû dans son intégralité et fera l'objet d'une facturation au Client par NP CONSEIL ET FORMATION. En cas d'abandon en cours de formation pour un cas de force majeure dûment reconnu par la jurisprudence en vigueur (tel que guerre, tremblement de terre, révolution, etc.), seules les prestations réellement dispensées au participant seront dues au prorata du temps de formation accompli. Toute formation commencée et interrompue sur décision de NP CONSEIL ET FORMATION suite à une procédure disciplinaire engagée à l'encontre d'un participant sera due dans son intégralité.

Dans cette hypothèse, le Client s'engage à régler les sommes qui resteraient à sa charge directement à NP CONSEIL ET FORMATION.

D'autre part, en cas d'annulation de la formation par le Client, NP CONSEIL ET FORMATION se réserve le doit de facturer au Client des frais d'annulation calculés comme suit :

- si l'annulation intervient plus de 30 jours ouvrables avant le démarrage de la formation : aucun frais d'annulation
- si l'annulation intervient entre 30 jours et 15 jours ouvrables avant le démarrage de la formation : les frais d'annulation sont égaux à 50 % du prix H.T. de la formation
- si l'annulation intervient moins de 15 jours ouvrables avant le démarrage de la formation : les frais d'annulation sont égaux à 100 % du prix H.T. de la formation
- -Pour les Stages Interentreprises:

Pour toute annulation, moins de 10 jours ouvrables avant le début du stage, le montant de la formation restera immédiatement exigible à titre d'indemnité forfaitaire.

- Pour les formations intra-entreprise :



Pour toute annulation communiquée par le Client à moins de 21 jours calendaires et au moins 8 jours calendaires avant la session de formation, 50 % du montant de la formation sera facturé par NP CONSEIL ET FORMATION à ce dernier.

Pour toute annulation communiquée par le Client à moins de 8 jours calendaires avant la session de formation, 100 % du montant de la formation sera facturée par NP CONSEIL ET FORMATION à ce dernier.

#### ■ Horaires et accueil :

Sauf indication contraire portée sur la fiche de présentation de la formation et la convocation, la durée quotidienne des formations est fixée à six heures.

Sauf indication contraire portée sur la convocation, les formations se déroulent de 9 h 00 à 13 h et de 14 h 00 à 16 h avec une pause en milieu de chaque demi-journée.

Pour les formations qui se déroulent en région, les lieux, adresse et horaires sont indiqués sur la convocation.

#### **■** Effectif et ajournement :

Pour favoriser les meilleures conditions d'apprentissage, l'effectif de chaque formation est limité. Cet effectif est déterminé, pour chaque formation, en fonction des objectifs et des méthodes pédagogiques. Les inscriptions sont prises en compte dans leur ordre d'arrivée. L'émission d'un devis ne tient pas lieu d'inscription. Seuls les devis dûment renseignés, datés, tamponnés, signés et revêtus de la mention « Bon pour accord », retournés à NP CONSEIL ET FORMATION ont valeur contractuelle. Une fois l'effectif atteint, les inscriptions sont closes. NP CONSEIL ET FORMATION peut alors proposer au Stagiaire de participer à une nouvelle session ou de figurer sur une liste d'attente.

Dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant pour assurer le bon déroulement d'une formation, NP CONSEIL ET FORMATION se réserve la possibilité d'ajourner la formation au plus tard deux semaines avant la date prévue et ce, sans indemnités.

#### **■** Devis et attestation :

Pour chaque action de formation prise en charge, un devis est adressé en trois exemplaires par NP CONSEIL ET FORMATION au Client. Deux exemplaires dûment renseignés, datés, tamponnés, signés et revêtus de la mention « Bon pour accord » doivent être retournés à NP CONSEIL ET FORMATION par tout moyen à la convenance du Client : courrier postal, télécopie, mail.

Le cas échéant une convention particulière peut être établie entre NP CONSEIL ET FORMATION, l'OPCA ou le Client.

A l'issue de la formation, NP CONSEIL ET FORMATION remet une attestation de formation au stagiaire. Dans le cas d'une prise en charge partielle ou totale par un OPCA, NP CONSEIL ET FORMATION lui fait parvenir un exemplaire de cette attestation accompagné de la facture.

Une attestation de présence pour chaque Stagiaire peut être fournie au Client, à sa demande.

# ■ Obligations et force majeure :

Dans le cadre de ses prestations de formation, NP CONSEIL ET FORMATION est tenue à une obligation de moyen et non de résultat vis-à-vis de ses Clients ou de ses Stagiaires.

NP CONSEIL ET FORMATION ne pourra être tenue responsable à l'égard de ses Clients ou de ses Stagiaires en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un évènement fortuit ou de force majeure. Sont ici considérés comme cas fortuit ou de force majeure, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence : la maladie ou l'accident d'un intervenant ou d'un responsable pédagogique, les grèves ou conflits sociaux externes à NP CONSEIL ET FORMATION, les désastres naturels, les épidémies ou pandémies, les incendies, l'interruption des télécommunications, de l'approvisionnement en énergie, ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de NP CONSEIL ET FORMATION.

NP CONSEIL ET FORMATION se réserve le droit d'annuler ou de reporter les actions de formation au plus tard deux semaines avant le début de la formation sans que le participant et/ou l'entreprise puisse prétendre à un quelconque dédommagement.

- En cas de formation annulée le participant ou l'entreprise en sera avisé(e) par courrier ou par mail dans le respect de ces délais, et les sommes préalablement perçues seront alors entièrement remboursées.

# ■ Propriété intellectuelle et copyright :

L'ensemble des fiches de présentation, contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme



(papier, électronique, numérique, orale...) utilisés par NP CONSEIL ET FORMATION pour assurer les formations ou remis aux Stagiaires constituent des œuvres originales et à ce titre sont protégées par la propriété intellectuelle et le copyright.

A ce titre, le Client et le Stagiaire s'interdisent d'utiliser, transmettre, reproduire, exploiter ou transformer tout ou partie de ces documents, sans un accord exprès de NP CONSEIL ET FORMATION. Cette interdiction porte, en particulier, sur toute utilisation faite par le Client et le Stagiaire en vue de l'organisation ou l'animation de formations.

## **■** Descriptif et programme des formations :

Les contenus des programmes, tels qu'ils figurent sur les fiches de présentation des formations sont fournis à titre indicatif. L'intervenant ou le responsable pédagogique se réservent le droit de les modifier en fonction de l'actualité, du niveau des participants ou de la dynamique du groupe.

#### ■ Dématérialisation des supports :

Dans le cadre d'un engagement de NP CONSEIL ET FORMATION pour l'environnement, les supports fournis pour les sessions de formation sont des supports dématérialisés.

#### **■** Confidentialité et communication :

NP CONSEIL ET FORMATION, le Client et le Stagiaire s'engagent à garder confidentiels les documents et les informations auxquels ils pourraient avoir accès au cours de la prestation de formation ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à l'inscription, notamment l'ensemble des éléments figurant dans la proposition transmise par NP CONSEIL ET FORMATION au Client.

NP CONSEIL ET FORMATION s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres que les partenaires avec lesquels sont organisées les formations et aux OPCA, les informations transmises par le Client y compris les informations concernant les Stagiaires.

Cependant, le Client accepte d'être cité par NP CONSEIL ET FORMATION comme client de ses formations. A cet effet, le Client autorise NP CONSEIL ET FORMATION à mentionner son nom ainsi qu'une description objective de la nature des prestations dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects et de sa clientèle, entretiens avec des tiers, rapports d'activité, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.

# ■ Protection et accès aux informations à caractère personnel :

Le Client s'engage à informer chaque Stagiaire que :

- des données à caractère personnel le concernant sont collectées et traitées aux fins de suivi de la validation de la formation et d'amélioration de l'offre de NP CONSEIL ET FORMATION.
- conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, le Stagiaire dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification des données à caractère personnel le concernant.

En particulier, NP CONSEIL ET FORMATION conservera les données liées au parcours et à l'évaluation des acquis du Stagiaire, pour une période n'excédant pas la durée nécessaire à l'appréciation de la formation. Enfin, NP CONSEIL ET FORMATION s'engage à effacer à l'issue des exercices toute image qui y aurait été prise par tout moyen vidéo lors de travaux pratiques ou de simulations, sauf accord du stagiaire, dument spécifié.

# ■ Droit applicable et juridiction compétente :

Les conditions générales détaillées dans le présent document sont régies par le droit français. En cas de litige survenant entre le Client et NP CONSEIL ET FORMATION à l'occasion de l'interprétation des présentes ou de l'exécution du contrat, il sera recherché une solution à l'amiable. A défaut, le Tribunal de Toulouse sera seul compétent pour régler le litige.

# ■ Election de domicile

L'élection de domicile est faite par NP CONSEIL ET FORMATION à son siège social au 107 Chemin de la Palanque – 31140 LAUNAGUET.

#### Date:

Nom, prénom et signature, précédé de la mention « <u>lu et approuvé</u> » :